

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE D'ENTRECHAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le 30 avril, à 18h30, le conseil municipal de la commune d'Entrechaux, légalement convoqué en date du 24 avril 2026, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois d'avril, sous la présidence de monsieur le maire, Alexandre ROUX, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121-7 à L. 2121-34).

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14 Nombre de conseillers représentés : 1 Votants : 15

Étaient présents : Mme Barbara BLANC, Mme Anne-Marie CARTERON, M. Bastien COUSTON, Mme Christiane COUVREUR, M. Dominique FRANÇOIS, M. Philippe GUINTRAND, M. Ludovic LAGNEAU, Mme Catherine LECOEUR, Mme Lorène MEILLER, M. Thierry PASCAL, M. Johan POMEL, Mme Carla PORTAL, M. Alexandre ROUX, Mme Diane SOCKEEL

Absents excusés : M. Thomas PAULEAU a donné pouvoir à M. Alexandre ROUX

Secrétaire de séance : M. Philippe GUINTRAND

N° 36/2026 Objet : Choix des prestataires pour la réalisation d'une ouverture dans la salle du Presbytère

Monsieur le maire propose de réaliser une ouverture dans la salle du Presbytère, côté Jardins du Presbytère, et d'y installer une porte.

Pour la fabrication de la porte, il propose de confier les travaux à l'entreprise GROSJEAN dont le devis s'élève à 4 354,51 € HT.

Pour les travaux de maçonnerie, il propose de confier les travaux à M. Eric PEYRE dont le devis s'élève à 3 035 € HT.

Le montant total de l'opération s'élève à 7 389,51 € HT.

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'exposé de M. le maire en séance,

Vu le résultat du vote,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide de confier à l'entreprise GROSJEAN la fabrication de la porte pour un montant de 4 354,51 € HT.**
- **Décide de confier à M. Eric PEYRE les travaux de maçonnerie pour un montant de 3 035 € HT.**
- **Autorise le maire à signer les devis.**
- **Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.**

Le secrétaire de séance,
Philippe GUINTRAND

Le maire,
Alexandre ROUX

Certifié exécutoire par le maire
compte tenu de la transmission en préfecture le,
et de la publication le 7 mai 2026

